

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 346

AMENDEMENT

présenté par
Mme Fruchon et Mme Corneloup

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 51 et 52.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la suppression des nouvelles procédures prévues aux 6° et 7° du I.